



EXERCICE D'ÉVACUATION INCENDIE

(AVEC OU SANS FUMÉE)

OBJECTIFS

- Contrôler l'efficacité de l'organisation de l'évacuation et de la mise en sécurité.
- Evaluer la mise en pratique des connaissances acquises.
- Mesurer les actions correctives ou complémentaires à mettre en œuvre.

ORGANISATION DE L'EXERCICE D'ÉVACUATION

- La formation exercice d'évacuation incendie en entreprise avec ou sans fumée peut être total ou partiel en fonction de l'établissement, selon le plan élaboré et le scénario choisis. Une ou plusieurs personnes peuvent être « acteur » dans cet exercice, en se dissimulant dans un local, ou en refusant de sortir. Le but est de vérifier le contrôle de tous les locaux et mettre en situation les personnels désignés pour l'évacuation.

PROGRAMME

- Rappel des procédures d'évacuation avant ou après l'exercice incendie.

EXERCICE D'ÉVACUATION :

- Les procédures d'évacuation sont revues avec le chargé de sécurité.
- Mise en place de l'exercice et de quelques « pièges » afin de tester la réactivité des personnels d'évacuation.
- Déclenchement de l'alarme sonore par le

chargé de sécurité.

- Observation de l'évacuation du personnel.
- Synthèse : En fin d'exercice, les différents participants se réunissent pour faire l'analyse (Sensibilisation auprès des participants sur les rôles et consignes de sécurité, déroulement de l'exercice, durée de l'évacuation, point de rassemblement, les issues de secours, moyens de secours, alerte des secours etc.)
- Bilan : Un plan d'action corrective est convenu avec le responsable de sécurité si nécessaire.

*Les exercices d'évacuation incendie doivent avoir lieu **au moins tous les six mois et est obligatoire pour les entreprises.***

INTERVENANT

Formateur dynamique en incendie, à jour de sa formation continue et sapeur-pompier expérimenté en activité.

Intervenant en prévention des risques professionnels enregistré auprès de la DREETS Grand Est.

VALIDATION

- Inscription au registre de sécurité de l'entreprise.



PUBLIC

Toute entreprise voulant mettre en place un exercice d'évacuation incendie. Participants : Tous les occupants du bâtiment à évacuer.



RÉGLEMENTATION

Article R4227-39 du Code du Travail.



FINANCEMENT

OPCO, Région Grand-Est, Pôle Emploi, Direct, sous condition d'éligibilité.



PRÉREQUIS

Aucun.



DURÉE

1h30, adaptable en fonction de la taille de l'établissement.



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION



FORMATION « SUR-MESURE »

Permet de répondre aux spécificités de votre structure et d'adapter la formation à votre demande.

- > Analyser vos besoins
- > Élaborer votre programme
- > Préparer l'intervention
- > Réaliser l'intervention
- > Évaluer les stagiaires
- > Assurer le suivi

GAGE DE QUALITE

Agrément ou certification de nos formations en Santé et Sécurité au Travail par l'INRS ou la DREETS.



FORMATS ADAPTÉS

En intra (votre entreprise) pour une formation sur mesure inscrite dans un projet institutionnel.
En inter (multi-entreprises) pour échanger sur les différentes expériences de chacun, en dehors de son cadre de travail.

- Des formations dans vos locaux ou en externe.
- Des intervenants experts et dynamiques.
- Un suivi sur le long terme.



 lifesecur-formation.fr